

Mise à jour: octobre 2011

# Recommandations du Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses: Vaccination contre la grippe saisonnière



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Direction de la santé

Plus d'informations sur [www.sante.lu](http://www.sante.lu)

La saison de la grippe arrive; il est temps de penser à la vaccination. La vaccination permet d'éviter la grippe ou d'en diminuer les complications. La grippe qu'il ne faut pas confondre avec un rhume ou un refroidissement, est une infection des voies respiratoires avec forte fièvre, frissons, douleurs dans les muscles et dans le dos et maux de tête.

La grippe est surtout dangereuse à cause des complications qu'elle peut provoquer. Ces complications sont essentiellement des pneumonies qui surviennent plus fréquemment chez les personnes âgées et chez les personnes souffrant d'autres maladies qui les prédisposent aux pneumonies. Pendant les périodes de grippe, le nombre des hospitalisations pour pneumonie et le nombre de morts par pneumonie augmentent sensiblement.

## Qui devrait être vacciné contre la grippe saisonnière?

### 1 Les groupes de population à risque élevé

- a) personnes âgées de plus de 65 ans,
- b) adultes et enfants souffrant de maladies chroniques des poumons (y inclus enfants souffrant d'asthme bronchique) et du cœur,
- c) adultes et enfants souffrant de maladies métaboliques chroniques (exemple: diabète) ou rénales (exemple: dialysés),
- d) adultes et enfants dont les défenses naturelles de l'organisme sont diminuées soit par une maladie (exemple: infection par le virus HIV), soit par des traitements (exemple: patients traités par hautes doses de corticoïdes),
- e) adultes et enfants souffrant d'anémie falciforme ou d'autres hémoglobinopathies,
- f) adultes et enfants souffrant de conditions compromettant la fonction respiratoire et l'évacuation de sécrétions ou présentant un risque élevé d'aspiration (handicap mental, atteinte de la moelle, épilepsie, maladies neuromusculaires),
- g) enfants souffrant de maladies nécessitant des traitements à base de salicylés à long terme (exemples: Kawasaki, maladies rhumatismales),
- h) femmes enceintes à partir du deuxième trimestre,

- i) personnes vivant en communauté fermée (homes, maisons de retraite, institutions de soins),
- j) médecins, infirmier(ère)s, autres professions de santé en contact avec les patients.

### 2 Les groupes de population susceptibles de transmettre la grippe à des personnes à risque élevé

- a) employés de foyers, de maisons de retraite,
- b) personnes vivant dans le même ménage qu'une personne à risque élevé,
- c) médecins, infirmier(ère)s, autres professions de santé en contact avec les patients,
- d) employés des crèches et personnes s'occupant d'enfants de moins de 2 ans y compris les parents et la fratrie.

### 3 Les groupes de personnes à vacciner pour des raisons socio-économiques

Exemples: enseignants, chauffeurs de bus, médecins, soignants, etc.

**Toutes les personnes n'appartenant pas à ces groupes spécifiques peuvent évidemment aussi se protéger du virus de la grippe saisonnière et de ses complications par la vaccination.**

## Moment de la vaccination

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée à partir de début octobre. Elle consiste en une seule injection, mais doit être répétée chaque année (pour les enfants en dessous de 9 ans, 2 injections sont recommandées à 1 mois d'intervalle). **Le vaccin est disponible en pharmacie, sur ordonnance médicale et sera pris en charge par la Caisse Nationale de la Santé pour la catégorie 1 "groupes de population à risque élevé" a) - g).**